

RPE

Relais Petite Enfance





CE DOCUMENT EST À DESTINATION DES ASSISTANTS MATERNELS

Il est issu d'un travail collaboratif réalisé en 2016 entre un groupe d'assistantes maternelles et l'équipe élargie du Relais Petite Enfance du Haut-Béarn (responsable, animatrices, psychologue du Service Petite Enfance de la communauté de communes).

Il a pour vocation de :

- rendre plus lisible le fonctionnement des temps d'atelier pour les assistants maternels, notamment pour ceux récemment agréés,
- préciser la place de chacun lors des ateliers.

En 2019, un nouveau groupe de travail composé par des assistantes maternelles et l'équipe du RPE a permis de compléter ce document mais également de l'enrichir d'une charte du "Bien vivre ensemble" au RPE du Haut-Béarn que vous trouverez en page suivante.

Charte du "Bien vivre ensemble" au RPE du Haut-Béarn

Pour bien vivre au Relais, assistants maternels, parents et équipe du RPE adhèrent aux valeurs suivantes :

LE RESPECT

- Se conformer aux règles de vie en société ;
- Se conformer aux règles fixées dans le cadre du relais assistants maternels ;
- Parler à l'autre correctement.

L'ÉCOUTE

- Entendre la parole de l'autre ;
- Accepter l'autre dans sa différence.

LA DISCRÉTION

- Respecter la confidentialité de ce qui se vit et de ce qui se dit au RAM.

LE NON JUGEMENT ET LA TOLÉRANCE

- Accepter des pratiques professionnelles différentes des siennes ;
- Accepter les choix des autres.

Ce document a été élaboré par des assistants maternels et par l'équipe du RPE afin de partager, d'observer et d'échanger en toute confiance au Relais. Toute personne fréquentant le RPE peut être légitime à rappeler les valeurs et règles de la Charte. Chacun est garant du bon fonctionnement du lieu.

EXTRAIT DU PROJET DE SERVICE

DÉFINITION DES ATELIERS

Selon la dernière circulaire de la CNAF (2017) :

"Les ateliers éducatifs d'éveil ou accueil jeux proposés par les RPE constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. Ils visent également le bien être des enfants et le respect de leur rythme. Ces ateliers représentent un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci."

LES ATELIERS DU HAUT-BÉARN

Les ateliers proposés par le Relais Petite Enfance du Haut-Béarn constituent des temps de rencontres et d'interactions entre : enfants, assistants maternels et animatrices.

Ainsi, les assistants maternels ont la possibilité d'accompagner les enfants lors d'un temps de jeu et de socialisation.

→ L'intérêt pour l'enfant

Les ateliers favorisent le développement singulier de l'enfant. Il découvre un espace de jeux sécurisé et adapté à ses besoins. C'est aussi l'occasion pour lui de faire de nouvelles découvertes, expérimentations et d'éveiller sa curiosité. Ces moments lui permettent de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, de trouver sa place dans un groupe élargi, différent de celui qu'il connaît, et d'appréhender d'autres règles de vie collective.

→ L'intérêt pour l'assistant maternel

Ces ateliers favorisent les échanges entre assistants maternels, avec l'équipe du relais autour de leur métier, de leur quotidien professionnel. Ils permettent aussi de rompre l'isolement professionnel.

Le RPE n'est pas un lieu d'évaluation entre l'animatrice et les assistants maternels, ni entre assistants maternels.

→ L'intérêt pour l'animatrice

Les ateliers permettent à l'animatrice de faire connaissance avec l'assistant maternel, de créer des temps de rencontre et d'échanges réguliers. Ils favorisent aussi les relations avec les enfants.

→ Le rôle de l'animatrice

L'animatrice du relais crée les conditions favorables aux échanges entre enfants, entre assistants maternels, entre enfants et adultes.

Elle se rend disponible pour échanger avec les assistants maternels qui le souhaitent.

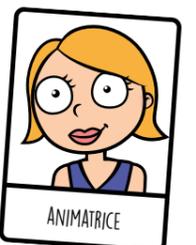
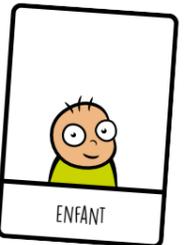
Elle pense les temps d'accueil collectifs selon des orientations pédagogiques préalablement définies par l'équipe du relais. Ainsi, sont notamment conçus l'aménagement de l'espace, les propositions de jeux (adaptées en fonction de l'âge et de l'intérêt des enfants)...

Elle crée un environnement accueillant. L'aménagement de l'espace est donc réfléchi afin de favoriser le jeu et la relation entre toutes les personnes présentes. L'animatrice propose des supports de jeux variés. Il s'agit de propositions faites à l'enfant, accompagné de l'assistant maternel : il est libre de jouer comme il le souhaite ou d'adhérer à une activité collective.

UN MOMENT PRIVILÉGIÉ ENTRE L'ASSISTANT MATERNEL ET L'ENFANT

C'est un temps de jeu partagé où l'assistant maternel reste un repère sécurisant pour l'enfant. Il l'observe, l'encourage à faire des expériences et l'accompagne sans faire à sa place.

Ainsi, par l'attention portée par son assistant maternel, il peut alors profiter de cet espace.



L'ORGANISATION DES ATELIERS RÉGULIERS

→ Inscription

Elle est obligatoire pour participer aux ateliers et se fait avec une fiche d'inscription trimestrielle. L'équipe du RPE établit les groupes qui participent aux ateliers à partir des fiches complétées par les assistants maternels.

Pour participer aux ateliers à L'îlot mômes, 2 jours par semaine minimum doivent être cochés sur le formulaire. Pour les ateliers de Lédeuix, Lasseube, Ogeu-les-Bains, Saint-Goin, Aramits et Bedous, la priorité est donnée aux assistants maternels résidant sur ces communes ou à proximité.

Une fois inscrite, l'assistant maternel peut annuler ou reporter sa participation à certains ateliers.

→ Nombre de places limité

Afin d'accueillir les assistants maternels et les jeunes enfants dans des conditions favorables à l'échange et au jeu, le nombre de participants aux ateliers est limité à 23 places (adultes et enfants confondus).

Lorsqu'un assistant maternel, déjà inscrit, souhaite inscrire un enfant supplémentaire, en cours de trimestre, il sera prioritaire en fonction du nombre de places restantes.

→ Programmation des ateliers transmise trimestriellement

Le programme des ateliers est élaboré par les animatrices et transmis, chaque trimestre, par le biais du bulletin d'information "Ass'Mat Info". Les ateliers sont programmés hors vacances scolaires de septembre à juin.

→ Déroulement de l'atelier

- **Il est ouvert de 9h30 à 11h30**, uniquement en présence d'une animatrice. Les horaires d'arrivée et de départ ne sont pas imposés aux assistants maternels pour qu'ils puissent adapter leur temps de présence au rythme des enfants qu'ils accueillent. L'assistant maternel reste responsable des enfants qu'il accompagne. Les enfants accueillis au relais font partie de l'agrément de l'assistant maternel.
- **Un temps d'accueil individualisé** : l'animatrice est disponible pour accueillir individuellement et de manière échelonnée chaque enfant et assistant maternel. Durant ce temps d'accueil, les enfants jouent librement.
- **Un temps d'activité est proposé en milieu de matinée** : l'animatrice présente l'organisation du jour. Elle amorce l'activité et invite les assistants maternels à accompagner les enfants. Ces derniers sont libres d'y participer ou pas. En parallèle à ce pôle d'activité, des jeux sont toujours à la disposition des enfants.
- **À l'issue de l'activité** : retour aux jeux libres.
- **Accompagnement au départ** : un rituel peut être instauré pour préparer au départ. Les assistants maternels et les enfants présents en fin d'atelier sont invités à participer au rangement.

L'ORGANISATION DES ATELIERS EXCEPTIONNELS

→ Inscription

Elle est obligatoire et s'effectue dans une période limitée dans le temps (date de début / date de fin). L'équipe du RPE établit les groupes qui participent aux ateliers suite aux inscriptions par téléphone, par mail ou directement au secrétariat.

Pour les activités exceptionnelles les plus demandées, l'équipe du RPE peut être amenée à établir un roulement et une liste d'attente.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

→ Règles générales

- Avertir en cas d'absence ou de modification du nombre d'enfants présents lors des ateliers.
- Photographier uniquement les enfants accueillis par l'assistant maternel.

→ Règles spécifiques

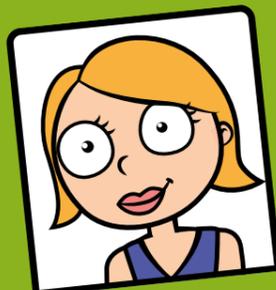
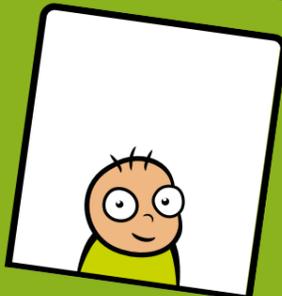
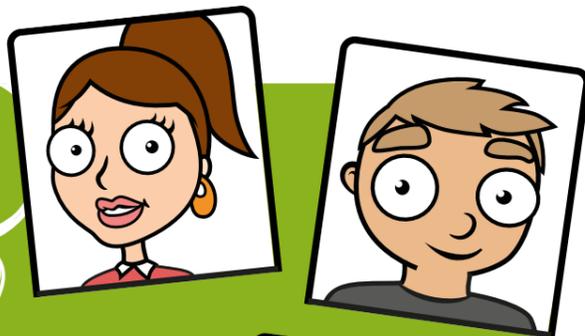
- Se déchausser à L'îlot Mômes, dans la salle de Saint-Goin et d'Ogeu-les-Bains.
- Se déchausser pour monter au toboggan à L'îlot mômes.
- Respecter les règles imposées par chaque intervenant.
- Être ponctuel lors des ateliers exceptionnels et des spectacles.

BONJOUR !

BONJOUR !



LA PLACE DE CHACUN LORS DES ATELIERS



→ La place de l'assistant maternel

- Il informe l'enfant de l'activité proposée.
- Il laisse l'enfant venir lui-même à l'activité (acceptation ou refus de l'enfant).
- Il sécurise, encourage physiquement et verbalement l'enfant.
- Il prend du plaisir à l'accompagner.
- Il est en relation avec les enfants accueillis par les autres assistants maternels.
- Il échange avec ses collègues et avec l'équipe du RPE.

→ La place de l'enfant

- Un espace pour les bébés est aménagé. Une présence est assurée lors de l'atelier. Un roulement peut s'organiser au début de l'atelier pour définir qui reste auprès des tout-petits.
- L'enfant choisit lui-même de faire, ou pas, l'activité ; il choisit de ne plus y participer : notion de choix, de désir...
- Il peut jouer librement aux jeux qui sont mis à sa disposition.
- Il prend plaisir à manipuler sans contraintes, il est "acteur".
- Il choisit la position qui lui convient le mieux pour réaliser l'activité (debout, assis,...).

→ La place de l'animatrice

- Elle réfléchit au matériel nécessaire.
- Elle accueille chaque assistant maternel et chaque enfant.
- Elle pose le cadre pédagogique avant de commencer une activité (*exemple : on peut déborder, en mettre par terre*). Ce cadre peut être différent chez l'assistant maternel.
- L'animatrice ne prend pas en charge l'enfant lors de l'atelier mais elle est disponible pour lui.
- Dans certaines situations, elle peut être amenée à relayer l'assistant maternel auprès d'un enfant.
- Elle veille à donner un début et une fin à l'atelier pour chacun en nommant le début de l'atelier par un bonjour et la fin par un au revoir.
- Elle s'intéresse aux propositions et aux envies des assistants maternels.
- Elle est vigilante et s'intéresse au bien-être de chacun (assistants maternels et enfants).
- Elle est à l'écoute des petits et des grands.
- Elle échange avec les assistants maternels autour des enfants, du métier... Ces échanges peuvent se dérouler en aparté lorsque l'assistant maternel en éprouve le besoin.
- N'ayant pas de lien hiérarchique, elle n'est pas là pour évaluer ou juger les pratiques professionnelles de l'assistant maternel.

→ La place du parent

- Sa présence lors d'un atelier est encouragée par l'équipe du RAM dans la période qui suit l'adaptation chez l'assistant maternel. Ceci lui permettra de connaître le lieu, les animatrices qui interviendront auprès de son enfant.

PRÉSENTATION DES ATELIERS

À partir des échanges du groupe de travail, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une fiche explicative :

1. Atelier psychomotricité
2. Atelier motricité fine
3. Atelier culinaire
4. Un espace d'éveil et de relation pour les bébés
5. Un moment pour se retrouver
6. Le rangement
7. Un rituel de fin d'atelier

1 ATELIER PSYCHOMOTRICITÉ

DÉFINITION

C'est un temps d'accueil où l'enfant peut tester différentes postures motrices (sauter, monter, rouler, se coucher, tomber...).

Il découvre, développe et affine :

- ses capacités motrices,
- son équilibre,
- son esprit d'initiative et son assurance par la répétition des gestes et des postures,
- sa conscience corporelle,
- sa relation à l'espace et à l'environnement (dedans, dehors, le vide, le haut, le bas...),
- certains sens (la vue, le toucher),
- sa relation aux autres par le toucher, la bousculade, les règles et les consignes.

Grâce à cet atelier, l'enfant prend plaisir à faire fonctionner son corps, seul et avec les autres. Dans cet atelier modulable et stimulant, l'adulte rassure et encourage l'enfant.

LA PLACE DE CHACUN



- Il est associé à l'élaboration de l'atelier.



- Il est également associé à l'élaboration de l'atelier.
- Il expérimente son corps dans le mouvement.



- Elle réfléchit au matériel nécessaire, vide l'espace et propose un parcours.

→ Constat du groupe de travail :

Un seul parcours de psychomotricité pendant deux heures est trop long. Les enfants s'impliquent plus quand les adultes participent à l'atelier.

→ Orientations choisies collectivement :

Parcours proposé et imaginé par les animatrices

Parcours qui se réinvente au fil de l'atelier avec les participants

Parcours à imaginer en détournant les objets du quotidien (chaises, tables...)

→ Matériels à utiliser :

- Gros ballons
- Trampoline
- Tissus
- Parachute...

2 ATELIER MOTRICITÉ FINE

DÉFINITION

C'est un temps d'accueil où l'enfant peut expérimenter, prendre du plaisir à découvrir différents supports et matières par la manipulation.

→ Constat du groupe de travail :

- Les enfants prennent plaisir à manipuler différentes matières.
- Il est important de laisser l'enfant s'exprimer librement.
- Les activités doivent être adaptées à ses capacités motrices.
- Ce n'est pas l'activité en elle-même qui est importante, mais le plaisir que prend l'enfant dans la découverte et l'exploration des sens.
- Lors des ateliers peinture et pâte à modeler, l'enfant prend plaisir à jouer avec diverses couleurs et à en créer de nouvelles.
- Le plaisir de créer est privilégié par rapport à la production.

→ Orientations choisies collectivement :

Diversification des activités de motricité fine

- Collage
- Papier déchiré
- Découpage
- Peinture
- Pâte à modeler
- Pâte à sel
- Terre
- Activités collectives (fresques, peinture...)

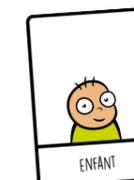
→ Matériels à utiliser :

- Pinceaux,
- Feutres
- Crayons peinture
- Crayons aquarelle
- Triangles de cire
- Supports verticaux, horizontaux, au sol...

LA PLACE DE CHACUN



- Il pense l'atelier comme une activité d'éveil par la découverte de diverses matières et non de production ou d'attente de résultat.
- Il prend plaisir à accompagner l'enfant dans sa création et à y participer.
- Il ne corrige pas sa création pour qu'elle soit plus esthétique.
- Il s'engage à ne pas se positionner en tant qu'évaluateur.



- Il exerce sa motricité fine par la manipulation libre.
- Il est autorisé à exprimer son déplaisir lors d'expérimentation sensorielle.



- Avant l'atelier, elle met à disposition le matériel nécessaire afin d'être plus disponible pour les assistantes maternelles et les enfants.
- Elle recherche et propose de nouvelles expériences de manipulation.

3 ATELIER CULINAIRE

DÉFINITION

Il s'agit d'une proposition autour de la découverte du goût, des saveurs, des textures...

L'enfant, en manipulant des ustensiles de cuisine, développe sa motricité fine, découvre les mélanges de matières, de couleurs, s'imprègne d'odeurs.

Il participe à la confection collective de plats ou desserts et apprend donc quelques règles du "faire ensemble" : attendre son tour, laisser sa place, partager avec d'autres...

Lors des dégustations, l'enfant prend plaisir à découvrir différentes saveurs, odeurs, textures...

LA PLACE DE CHACUN



- Il pense l'atelier comme une découverte de nouvelles et diverses saveurs.
- Il installe le coin dégustation.
- Il laisse l'enfant manger comme il veut et ce qu'il veut.



- Il choisit ce qu'il veut manger.
- Il découvre différentes saveurs.



- Elle partage le repas avec les enfants et les adultes qui les accompagnent.
- Elle découvre les enfants sur un temps de repas au relais.

4 UN ESPACE D'ÉVEIL ET DE RELATION POUR LES BÉBÉS DURANT L'ATELIER

DÉFINITION

C'est un espace pour les plus petits, qui leur permet de découvrir et d'explorer, tout en étant en sécurité, contenus et accompagnés.

→ Constat du groupe de travail :

- Les assistants maternels qui viennent au RAM avec des enfants d'âges différents ont parfois des difficultés pour être disponibles pour tous.
- Durant les temps d'activité des plus grands, les plus petits peuvent parfois être seuls dans le coin bébés.
- De façon générale, peu de propositions d'éveil leurs sont faites.
- En fonction des besoins relationnels, de motricité et d'éveil des plus petits, l'aménagement de l'espace bébés peut-il être pensé autrement ?

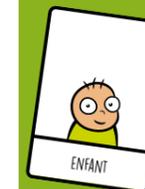
→ Orientations choisies collectivement :

- Durant le temps d'activité des plus grands, un binôme, composé de deux adultes (deux assistants maternels ou une animatrice et un assistant maternel) s'installe auprès des bébés et leur propose des temps d'éveil. La constitution de ce binôme est définie sur la base du volontariat à chaque début d'atelier.
- Ces deux personnes, par leur présence attentive, proposent un temps d'échange relationnel et sécurisant.
- Les bébés sont installés en fonction de leur développement psychomoteur (allongé, sur le ventre...).
- Les adultes accompagnent les relations entre les plus grands et les plus petits.

LA PLACE DE CHACUN



- Il se rend disponible pour accompagner les bébés, créant ainsi des relations privilégiées et sécurisantes.
- Il fait des propositions de jeux d'éveil.



- Allongé sur le tapis, il peut faire des expériences motrices.



- Elle s'attache à proposer un espace "bébé" adapté à son développement.

5 UN MOMENT POUR SE RETROUVER

DÉFINITION

Lors de certains ateliers, notamment lorsqu'il n'y a pas de temps forts dans la matinée comme la peinture, le collage, les gommettes..., un temps pour se retrouver est proposé aux enfants et aux adultes.

Ce temps commun favorise le retour au calme et peut s'envisager de différentes manières : jeu collectif, lecture, chanson, ronde... Il permet aux enfants de se découvrir, se regarder, se connaître...

→ Constat du groupe de travail :

- Durant certains ateliers, les enfants sont agités.
- Lors d'autres ateliers, ne sont pas prévus de moments collectifs.

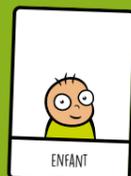
→ Orientations choisies collectivement :

- Si besoin durant la matinée, un temps de regroupement peut être organisé.

LA PLACE DE CHACUN



- Il se pose et participe avec les enfants.
- Durant ce moment, il découvre les enfants autrement.
- L'assistant maternel passe un moment avec d'autres adultes et enfants.
- Il accompagne l'enfant dans ce moment avec les autres.



- Il peut se poser, se calmer et se reposer.
- Il passe un moment avec les autres enfants et assistants maternels et se familiarise avec le groupe.



- Elle impulse ce temps et y participe.
- Elle fait connaissance avec les enfants et les assistants maternels.
- Elle passe un moment avec le groupe.

6 LE RANGEMENT

DÉFINITION

C'est un moment où la salle est remise en ordre, mais pas seulement...

Il est aussi un temps d'échanges entre adultes et enfants. Au cours de la matinée, désencombrer l'espace de jeu permet alors aux enfants d'investir à nouveau le lieu et les jouets. En fin de matinée, ce rituel de rangement prépare l'enfant au rituel de fin d'atelier.

→ Constat du groupe de travail :

- Le rangement est une préoccupation des adultes et non des enfants.
- L'espace de jeu peut vite être encombré et l'enfant s'y perdre.
- À la fin de l'atelier, les animatrices sont seules à ranger.

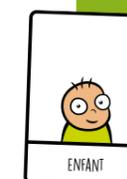
→ Orientations choisies collectivement :

- Le temps de rangement fait partie du temps d'atelier.
- À tout moment de la matinée, les adultes peuvent ranger l'espace de jeu et ainsi, le sécuriser.
- Avant le "rituel de fin", aux alentours de 11h15, la salle et les jeux sont rangés. Durant ce temps, une assistant maternel reste auprès des bébés.

LA PLACE DE CHACUN



- Il participe au rangement.
- Il accompagne l'enfant et l'encourage verbalement.



- Il participe au rangement s'il le souhaite.



- Elle range et prépare l'espace pour le temps du rituel de fin d'atelier.



PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Service Petite Enfance



Relais **P**etite **E**nfance

26, rue Jean Moulin
64400 Oloron Sainte-Marie
Tél. 05 59 39 38 39
Courriel : rpe@hautbearn.fr

f hautbearn.fr



santé
famille
retraite
services